

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MESCHERS

Liberté, égalité, fraternité

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mil vingt trois

Le 26 septembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de MESCHERS,

Dûment convoqué s'est réuni en séance publique,

A la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Madame FRIBOURG Françoise**

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 20 septembre 2023

Délib n° 03-26-09-2023

PRESENTS :

Mme FRIBOURG Françoise – M. BANETTE Pascal – Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine – M. GUILLOUX Hervé – M. BOZIER Vincent – Mme MARTIN FRECHE Catherine – Mme JOUSSAUME Monique – M. BEZIE Patrick – Mme CEGLAREK Marinette – M. MAUDOUX Jean-Luc – M. BARRAUD Philippe – Mme PIETTE Bernadette – M. HARLÉ Éric - Mme DROCHON Catherine – Mme BARATTE Annie-Claude – M. TINGAUD Pascal.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BERNARD Alexia a donné pouvoir à Mme FRIBOURG Françoise
M. DECUPPE Philippe a donné pouvoir à M. BANETTE Pascal
Mme MÉCHIN Chantal a donné pouvoir à Mme DROCHON Catherine
Mme MORIN Catherine a donné pouvoir à Mme BARATTE Annie-Claude

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LAGUERRE Charlotte
Mme FAYNET Maëlle
M. BAUMGARTEN Nicolas

Secrétaire de séance :

M. BEZIE Patrick

3 - Tarifs 2024 – Budget du port -

Vu Les articles L.2125-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Monsieur Hervé GUILLOUX, donne lecture des tarifs applicables au port de Meschers.

BASSIN D'ÉCHOUAGE - TARIF AU M² À L'ANNÉE 47.25 € H.T. soit 56.70 € T.T.C.

Auquel s'applique un coefficient permettant de lisser le rééquilibrage des tarifs en vue d'assurer l'équité entre les plaisanciers.

CATÉGORIE BATEAU	SURFACE En m2 (cf acte de francisation)	COEFFICIENT APPLIQUÉ
A	$\leq 10\text{m}^2$	1
B	$> 10\text{m}^2$ et $\leq 12\text{m}^2$	1
C	$> 12\text{m}^2$ et $\leq 14\text{m}^2$	1
D	$> 14\text{m}^2$ et $\leq 16\text{m}^2$	1
E	$> 16\text{m}^2$ et $\leq 18\text{m}^2$	1
F	$> 18\text{m}^2$ et $\leq 20\text{m}^2$	1
G	$> 20\text{m}^2$ et $\leq 22\text{m}^2$	1
H	$> 22\text{m}^2$ et $\leq 25\text{m}^2$	1
I	$> 25\text{m}^2$	1

BASSIN A FLOT - TARIF AU M² À L'ANNÉE 52.50 € H.T. soit 63 € T.T.C.

Auquel s'applique un coefficient permettant de lisser le rééquilibrage des tarifs en vue d'assurer l'équité entre les plaisanciers

CATÉGORIE BATEAU	SURFACE En m2 (cf acte de francisation)	COEFFICIENT APPLIQUÉ
A	$\leq 10\text{m}^2$	1
B	$> 10\text{m}^2$ et $\leq 12\text{m}^2$	1
C	$> 12\text{m}^2$ et $\leq 14\text{m}^2$	1
D	$> 14\text{m}^2$ et $\leq 16\text{m}^2$	1
E	$> 16\text{m}^2$ et $\leq 18\text{m}^2$	1
F	$> 18\text{m}^2$ et $\leq 20\text{m}^2$	1
G	$> 20\text{m}^2$ et $\leq 22\text{m}^2$	1
H	$> 22\text{m}^2$ et $\leq 25\text{m}^2$	1
I	$> 25\text{m}^2$ et $\leq 28\text{m}^2$	0.98
J	$> 28\text{m}^2$ et $\leq 31\text{m}^2$	0.95
K	$> 31\text{m}^2$ et $\leq 34\text{m}^2$	0.90
L	$> 34\text{m}^2$ et $\leq 37\text{m}^2$	0.89

M	> 37m ² et ≤ 41m ²	0.86
N	> 41m ² et ≤ 44m ²	0.84
O	> 44m ²	0.82

**Le Cercle Nautique bénéficie d'un abattement de 30% sur les tarifs applicables au chenal, bassin d'échouage et bassin à flot.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hervé GUILLOUX, Maire-Adjoint :

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
décide
à la majorité
à 19 voix pour, 1 abstention
(M. HARLÉ)*

- *D'approuver les tarifs du port de Meschers applicables partir du 1^{er} janvier 2024.*

Meschers, le 28 septembre 2023

Le Maire,
Françoise FRIBOURG



Le secrétaire de séance,
Patrick BEZIE